



50 Elizabeth II
A.D. 2001
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

1st Session, 37th Parliament

1^{ère} session, 37^e législature

N^o 66

Thursday, November 1, 2001

Le jeudi 1^{er} novembre 2001

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams	Andreychuk	Cook
Austin		Cools
Bacon		Corbin
Banks		Cordy
Beaudoin		Day
Biron		De Bané
Bolduc		Di Nino
Bryden		Doody
Callbeck		Eyton
Carney		Fairbairn
Carstairs		Ferretti Barth
Chalifoux		Finestone
Christensen		Finnerty
Cochrane		Fitzpatrick
Comeau		Fraser

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams	Andreychuk	Cools
Austin		Corbin
Bacon		Cordy
Banks		Day
Beaudoin		De Bané
Biron		Di Nino
Bolduc		Doody
Bryden		Eyton
*Buchanan		Fairbairn
Callbeck		Ferretti Barth
Carney		Finestone
Carstairs		Finnerty
Chalifoux		Fitzpatrick
Christensen		Fraser
Cochrane		Furey
Comeau		Gauthier
Cook		Gill

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Furey	Kolber	Prud'homme
Gauthier	Kroft	Rivest
Gill	LaPierre	Robichaud
Grafstein	Lapointe	Roche
Graham	Lawson	Rompkey
Gustafson	LeBreton	Setlakwe
Hays	Losier-Cool	Spivak
Hervieux-Payette	Lynch-Staunton	Stollery
Hublely	Milne	Stratton
Jaffer	Moore	Taylor
Johnson	Murray	Tunney
Joyal	Oliver	Watt
Kelleher	Pearson	Wiebe
Kenny	Phalen	Wilson
Kinsella	Poulin (Charette)	

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Grafstein	Lapointe	Rivest
Graham	Lawson	*Robertson
Gustafson	LeBreton	Robichaud
Hays	*Léger	Roche
Hervieux-Payette	Losier-Cool	Rompkey
Hublely	Lynch-Staunton	Setlakwe
Jaffer	*Maheu	Spivak
Johnson	Milne	Stollery
Joyal	Moore	Stratton
Kelleher	*Morin	Taylor
Kenny	Murray	Tunney
*Keon	Oliver	Watt
Kinsella	Pearson	Wiebe
*Kirby	*Pépin	Wilson
Kolber	Phalen	
Kroft	Poulin (Charette)	
LaPierre	Prud'homme	

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**TABLING OF DOCUMENTS**

The Honourable Senator Robichaud, P.C., tabled the following:

Supplementary Estimates (A) 2001-2002.—Sessional Paper No. 1/37-543.

The Honourable the Speaker informed the Senate that a communication had been received from the Deputy Secretary to the Governor General.

The Communication was then read by the Honourable the Speaker as follows:

RIDEAU HALL

November 1, 2001

Mr. Speaker:

I have the honour to inform you that the Honourable Jack Major, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 1st day of November, 2001, at 4:30 p.m. for the purpose of giving Royal Assent to certain bills.

Yours sincerely,

La sous-secrétaire, politique, programme et protocole,

Michèle Lévesque

Deputy Secretary Policy, Program and Protocol

The Honourable
The Speaker of the Senate
Ottawa

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Poulin, seconded by the Honourable Senator Poy, for the third reading of Bill S-31, An Act to implement agreements, conventions and protocols concluded between Canada and Slovenia, Ecuador, Venezuela, Peru, Senegal, the Czech Republic, the Slovak Republic and Germany for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2001-2002.—Document parlementaire n° 1/37-543.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du sous-secrétaire de la Gouverneure générale.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication, comme suit:

RIDEAU HALL

le 1^{er} novembre 2001

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jack Major, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de la Gouverneure générale, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 1^{er} novembre 2001 à 16 h 30, afin de donner la sanction royale à plusieurs projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

L'honorable
Le Président du Sénat
Ottawa

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Poulin, appuyée par l'honorable sénateur Poy, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-31, Loi mettant en œuvre des accords, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Slovaquie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill to which they desire their concurrence.

Second reading of Bill C-34, An Act to establish the Transportation Appeal Tribunal of Canada and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Gill moved, seconded by the Honourable Senator Setlakwe, that the Bill be read the second time.

After debate,
The Honourable Senator Eyton moved, seconded by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Second reading of Bill C-31, An Act to amend the Export Development Act and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Setlakwe moved, seconded by the Honourable Senator Tunney, that the Bill be read the second time.

After debate,
The Honourable Senator Kinsella for the Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Bolduc, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 4 and 5 were called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill C-15A, An Act to amend the Criminal Code and to amend other Acts.

The Honourable Senator Pearson moved, seconded by the Honourable Senator Biron, that the Bill be read the second time.

After debate,
The Honourable Senator Kinsella for the Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi pour lequel il sollicite son agrément.

Deuxième lecture du projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifiant certaines lois en conséquence.

L'honorable sénateur Gill propose, appuyé par l'honorable sénateur Setlakwe, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Eyton propose, appuyé par l'honorable sénateur Lynch-Staunton, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Deuxième lecture du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence.

L'honorable sénateur Setlakwe propose, appuyé par l'honorable sénateur Tunney, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Kinsella, au nom de l'honorable sénateur Angus, propose, appuyé par l'honorable sénateur Bolduc, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 4 et 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi C-15A, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyée par l'honorable sénateur Biron, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Kinsella, au nom de l'honorable sénateur Nolin, propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Ordered, That notwithstanding Rule 27(3) Order No. 5 (Bill S-21) remain on the Order Paper for another fifteen consecutive sitting days.

*With leave,
The Senate reverted to Presentation of Reports From Standing or Special Committees.*

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., Chair of the Special Committee of the Senate on the Subject-Matter of Bill C-36, An Act to amend the Criminal Code, the Official Secrets Act, the Canada Evidence Act, the Proceeds of Crime (Money Laundering) Act and other Acts, and to enact measures respecting the registration of charities in order to combat terrorism, tabled its First Report.—Sessional Paper No. 1/37-544S.

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Ferretti Barth, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration on Wednesday next, November 7, 2001.

The question being put on the motion, it was adopted.

*With leave of the Senate,
The Honourable Senator Fairbairn, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Ferretti Barth:*

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House with the contents of the First Report of the Special Committee of the Senate on the Subject-Matter of Bill C-36, tabled earlier this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 82 (motion), 13 (inquiry) and 81 (motion) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Poy, seconded by the Honourable Senator Carney, P.C.:

That May be recognized as Asian Heritage Month, given the important contributions of Asian Canadians to the settlement, growth and development of Canada, the diversity of the Asian community, and its present significance to this country.

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Ordonné : Que, nonobstant le paragraphe 27(3) du Règlement, l'article n^o 5 (projet de loi S-21) demeure au Feuilleton pendant encore quinze jours de séance consécutifs.

*Avec permission,
Le Sénat se reporte à la Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux.*

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., présidente du Comité spécial sénatorial sur la Teneur du projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme, dépose le premier rapport de ce Comité.—Document parlementaire n^o 1/37-544S.

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Ferretti Barth, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude mercredi prochain, le 7 novembre 2001.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Ferretti Barth,*

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer du contenu du premier rapport du Comité spécial sénatorial sur la Teneur du projet de loi C-36, déposé plus tôt aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n^{os} 82 (motion), 13 (interpellation) et 81 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Poy, appuyée par l'honorable sénateur Carney, C.P.,

Que le mois de mai soit désigné Mois du patrimoine asiatique, étant donné l'importante contribution des Canadiens d'origine asiatique à la fondation, à la croissance et au développement du Canada, la diversité de la communauté asiatique et la valeur de celle-ci pour le Canada.

After debate,

The Honourable Senator LaPierre moved, seconded by the Honourable Senator Jaffer, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 28 (inquiry), 41, 80 (motions), 16 (inquiry), 3 (motion), 18, 20 (inquiries), 65 (motion) 7, 6, 11, 10, 22, 23 (inquiries), 73, 44 (motions) and 8 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Gauthier moved, seconded by the Honourable Senator Hubley:

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration be authorized to examine and report on the renewal of the television broadcasting agreement between the Senate and CPAC (the Cable Public Affairs Channel), so that it includes the subtitling of parliamentary debates authorized on television and that the renewal of this agreement follows up on CPAC's commitments concerning services to the hearing impaired.

Debate.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Stollery moved, seconded by the Honourable Senator Taylor:

That Standing Senate Committee on Foreign Affairs have power to sit while the Senate is sitting today, and that Rule 95(4) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Gauthier, seconded by the Honourable Senator Hubley:

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration be authorized to examine and report on the renewal of the television broadcasting agreement between the Senate and CPAC (the Cable Public Affairs Channel), so that it includes the subtitling of parliamentary debates authorized on television and that the renewal of this agreement follows up on CPAC's commitments concerning services to the hearing impaired.

After debate,

The Honourable Senator Corbin moved, seconded by the Honourable Senator Ferretti Barth, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Après débat,

L'honorable sénateur LaPierre propose, appuyé par l'honorable sénateur Jaffer, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 28 (interpellation), 41, 80 (motions), 16 (interpellation), 3 (motion), 18, 20 (interpellations), 65 (motion), 7, 6, 11, 10, 22, 23 (interpellations), 73, 44 (motions) et 8 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Gauthier propose, appuyé par l'honorable sénateur Hubley,

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration soit autorisé à examiner et à faire rapport sur le renouvellement de l'entente de radio-télédiffusion entre le Sénat et CPAC (la Chaîne d'affaires publiques par câble), afin que celles-ci incluent le sous-titrage des débats parlementaires autorisés à la télévision et que le renouvellement de cette entente donne suite aux engagements de CPAC concernant les services au malentendants.

Débat.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Stollery propose, appuyé par l'honorable sénateur Taylor,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat d'aujourd'hui, et que l'application du paragraphe 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Gauthier, appuyée par l'honorable sénateur Hubley,

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration soit autorisé à examiner et à faire rapport sur le renouvellement de l'entente de radio-télédiffusion entre le Sénat et CPAC (la Chaîne d'affaires publiques par câble), afin que celles-ci incluent le sous-titrage des débats parlementaires autorisés à la télévision et que le renouvellement de cette entente donne suite aux engagements de CPAC concernant les services au malentendants.

Après débat,

L'honorable sénateur Corbin propose, appuyé par l'honorable sénateur Ferretti Barth, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Fairbairn, P.C., tabled the following:

Copy of the revised French text of the First Report of the Special Committee of the Senate on the Subject-Matter of Bill C-36, An Act to amend the Criminal Code, the Official Secrets Act, the Canada Evidence Act, the Proceeds of Crime (Money Laundering) Act and other Acts, and to enact measures respecting the registration of charities in order to combat terrorism.—Sessional Paper No. 1/37-544S.

With leave,
The Senate reverted to Government Notices of Motions.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Graham, P.C.:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Tuesday next, November 6, 2001, at 2:00 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to Rule 135(4), the sitting was suspended until 4:25 p.m.

The sitting resumed.

ROYAL ASSENT

The Senate adjourned during pleasure to await the arrival of the Honourable the Deputy of Her Excellency the Governor General.

After awhile, the Honourable John Charles Major, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy of Her Excellency the Governor General, having come and being seated at the foot of the Throne—

The Honourable the Speaker commanded the Acting Usher of the Black Rod to proceed to the House of Commons and acquaint that House that:—

“It is the desire of the Honourable the Deputy of Her Excellency the Governor General that they attend him immediately in the Senate Chamber.”

The House of Commons being come,

One of the Clerks at the table then read the titles of the Bills to be assented to as follows:

An Act respecting shipping and navigation and to amend the Shipping Conferences Exemption Act, 1987 and other Acts (*Bill C-14, Chapter 26, 2001*).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Copie révisée du texte français du premier rapport du Comité spécial sénatorial sur la Teneur du projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme.—Document parlementaire n^o 1/37-544S.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions du gouvernement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Graham, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 6 novembre 2001, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément au paragraphe 135(4) du Règlement, la séance est suspendue jusqu'à 16 h 25.

La séance reprend.

SANCTION ROYALE

Le Sénat s'ajourne à loisir pour attendre l'arrivée de l'honorable suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale.

Quelque temps après, l'honorable John Charles Major, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne à l'Huissier du Bâton noir de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

« C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat. »

La Chambre des communes étant arrivée,

Un des greffiers au Bureau lit alors les titres des projets de loi à sanctionner, comme suit :

Loi concernant la marine marchande et la navigation et modifiant la Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes et d'autres lois (*projet de loi C-14, chapitre 26, 2001*).

An Act respecting immigration to Canada and the granting of refugee protection to persons who are displaced, persecuted or in danger (*Bill C-11, Chapter 27, 2001*).

To these Bills the Royal Assent was pronounced by the Deputy Clerk of the Senate in the following words:

“In Her Majesty’s name, the Honourable the Deputy of Her Excellency the Governor General doth assent to these Bills.”

4:39 p.m.

The Commons withdrew.

After which the Honourable the Deputy of Her Excellency the Governor General was pleased to retire.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report on the Immigration Plan for the year 2002, pursuant to the *Immigration Act*, R.S.C. 1985, c. I-2, s. 7.—Sessional Paper No. 1/37-541.

Copy of Regulations amending the United Nations Suppression of Terrorism Regulations (SOR/2001-441), pursuant to the *United Nations Act*, R.S.C. 1985, c. U-2, sbs. 4(1).—Sessional Paper No. 1/37-542.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:40 p.m. the Senate was continued until Tuesday, November 6, 2001, at 2:00 p.m.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Wiebe (*October 31*).

The name of the Honourable Senator Wiebe substituted for that of the Honourable Senator Banks (*November 1*).

Standing Senate Committee on Fisheries

The name of the Honourable Senator Jaffer added to the membership (*October 31*).

Loi concernant l’immigration au Canada et l’asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger (*projet de loi C-11, chapitre 27, 2001*).

Le Sous-greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces projets de loi ont reçu la sanction royale :

« Au nom de Sa Majesté, l’honorable suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale sanctionne ces projets de loi. »

16 h 39

Les Communes se retirent.

Il plaît à l’honorable suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale de se retirer.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur le plan en matière d’immigration pour l’année 2002, conformément la *Loi sur l’immigration*, L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 7.—Document parlementaire n° 1/37-541.

Copie du Règlement modifiant le Règlement d’application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme (DORS/2001-441), conformément la *Loi sur les Nations Unies*, L.R.C. 1985, ch. U-2, par. 4(1).—Document parlementaire n° 1/37-542.

AJOURNEMENT

L’honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l’honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s’ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 40 le Sénat s’ajourne jusqu’à mardi prochain, le 6 novembre 2001, à 14 heures.)

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent de l’agriculture et des forêts

Le nom de l’honorable sénateur Banks substitué à celui de l’honorable sénateur Wiebe (*31 octobre*).

Le nom de l’honorable sénateur Wiebe substitué à celui de l’honorable sénateur Banks (*1^{er} novembre*).

Comité sénatorial permanent des pêches

Le nom de l’honorable sénateur Jaffer ajouté à la liste des membres (*31 octobre*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Forrestall (*October 31*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The name of the Honourable Senator Pearson substituted for that of the Honourable Senator Cook (*October 31*).

Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations

The name of the Honourable Senator Jaffer added to the membership (*October 31*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The name of the Honourable Senator Léger substituted for that of the Honourable Senator Cordy (*October 31*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Le nom de l'honorable sénateur Stratton substitué à celui de l'honorable sénateur Forrestall (*31 octobre*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Le nom de l'honorable sénateur Pearson substitué à celui de l'honorable sénateur Cook (*31 octobre*).

Comité mixte permanent d'examen de la réglementation

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer ajouté à la liste des membres (*31 octobre*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Le nom de l'honorable sénateur Léger substitué à celui de l'honorable sénateur Cordy (*31 octobre*).

APPENDIX
(see p. 925)

ANNEXE
(voir p. 927)

THURSDAY, November 1, 2001

Le JEUDI 1^{er} novembre 2001

The Special Senate Committee on the Subject Matter of Bill C-36, has the honour to table its

Le Comité spécial sénatorial sur la Teneur du Projet de loi C-36 a l'honneur de déposer son

FIRST REPORT

PREMIER RAPPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, October 17, 2001, to examine the subject matter of Bill C-36, An Act to amend the Criminal Code, the Official Secrets Act, the Canada Evidence Act, the Proceeds of Crime (Money Laundering) Act and other Acts, and to enact measures respecting the registration of charities, in order to combat terrorism and explore the protection of human rights and civil liberties in the application of this Act, in advance of the said Bill coming before the Senate, has, in obedience to its order of reference, completed its pre-study and now reports as follows:

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 17 octobre 2001 à examiner le sujet du projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme et la protection des droits de la personne et des libertés publiques dans l'application de la Loi à l'étude, avant que le projet de loi ne soit soumis au Sénat, a, conformément à son ordre de renvoi terminé sa pré-étude et dépose maintenant le rapport suivant :

A. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION

The terrible events of September 11, 2001 have made it clear to all Canadians that securing the freedoms that define us as a nation must now also depend upon actively resisting terrorism. The challenge is to find the right balance: ensuring that our law enforcement and security agencies have the tools necessary to protect us and to prevent terrorism before it strikes while not undermining the freedoms that our government ultimately is mandated to protect. Acts of terrorism must not force us to relinquish our fundamental principles and basic democratic safeguards.

Les terribles événements du 11 septembre 2001 ont fait comprendre à tous les Canadiens que pour garantir les libertés qui les définissent en tant que pays, ils doivent maintenant résister activement au terrorisme. Le défi est de trouver le juste milieu : il s'agit de fournir aux services chargés d'appliquer les lois et d'assurer la sécurité nationale les outils nécessaires pour protéger les citoyens et pour prévenir les actes terroristes avant leur perpétration, mais sans pour autant compromettre les libertés que notre gouvernement a pour mission de protéger. En effet, les actes terroristes ne doivent pas avoir pour effet de nous faire renoncer à nos principes fondamentaux et à nos garanties démocratiques essentielles.

No state of emergency or war has been declared. Rather, Canadians are facing what witnesses appearing before the committee suggested would be a long-term battle against the scourge of terrorism. Bill C-36 contains extraordinary powers in response to extraordinary circumstances. The Special Senate Committee on the Subject Matter of Bill C-36 heard many witnesses over an intense period of study (See Appendix B). While it was natural that a large and complex bill would engender differences of opinion, there was agreement by all that as a response to terrorism, this bill must reflect a careful equilibrium between the rights, privileges and duties that are the foundation of a democratic state and the needs of such a state to protect its citizenry.

Ni l'état d'urgence, ni l'état de guerre n'ont été proclamés. Les Canadiens s'engagent plutôt dans une bataille contre le fléau du terrorisme que les témoins entendus par le Comité prédisent longue. Le projet de loi C-36 confère des pouvoirs aussi extraordinaires que les circonstances auxquelles il se veut la réponse. Le Comité spécial sénatorial sur la teneur du projet de loi C-36 a fait de ce dernier une étude intensive dans le cadre de laquelle il a entendu de nombreux témoins (voir l'annexe B). Naturellement, il fallait s'attendre à ce qu'une mesure aussi volumineuse et complexe ne fasse pas l'unanimité à tous égards, mais les témoins se sont entendus sur une chose, à savoir qu'en tant que riposte au terrorisme, le projet de loi doit traduire l'équilibre délicat qui existe entre, d'une part, les droits, privilèges et obligations sur lesquels repose notre État démocratique et, d'autre part, les besoins de l'État, qui a pour fonction de protéger ses citoyens.

Bill C-36 is currently before the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights. The unusual importance of this bill caused the government to ask the Senate to proceed by a special, rarely used process called pre-study. This enables the Senate to hear witnesses and present its advice and recommendations in advance of the House of Commons Committee report.

Le projet de loi C-36 est en ce moment à l'étude au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes. Mais en raison de l'importance inhabituelle qu'il revêt, le gouvernement a demandé au Sénat de recourir à une procédure spéciale et rarement utilisée appelée étude préalable. Il a ainsi pu entendre des témoins, exprimer des opinions et faire des recommandations avant que le comité des Communes ne présente son rapport.

This special Senate committee was established, which brought together senators with a wide range of backgrounds and expertise in the diverse matters at issue. As a pre-study, we examined the subject matter of the Bill, hearing from 3 ministers and 30 witnesses. Should the Bill pass all stages in the House of Commons, it will be sent to the Senate where it will undergo the regular process of debate and committee examination.

This Report sets out our comments and recommendations.

B. REVIEW, SUNSET AND OVERSIGHT

INTRODUCTION

The nature of terrorist activities demands a response different from that required for previous threats Canadians have faced. In recognition of this, Bill C-36 would introduce new offences and new procedures into Canadian law. We appreciate that different threats demand different tools. However, we believe that close oversight and review is essential to ensure that the tools in fact are the right ones for the task at hand, that they are used only in appropriate ways, and that our fundamental values as Canadians will always continue to be safeguarded.

In our deliberations, we considered three avenues of oversight and review:

- I) a comprehensive parliamentary review of the entire Act after it has been in operation for a period of time;
- II) “sunsetting” of the Act in whole or in part; and
- III) specific independent oversight or review of particular exercises of executive authority contained in the Bill.

D) COMPREHENSIVE PARLIAMENTARY REVIEW

The Bill provides for parliamentary review of the operation of the Act within three years. The Senate would want to satisfy itself that any review is rigorous and sufficient. It will also be important for Parliament and Canadians at large to be kept informed about the way in which the powers in Bill C-36 are used.

The Committee recommends that the language of the Clause 145 be changed, to clarify that both a committee of the Senate and a separate committee of the House of Commons shall undertake this review.

The Committee further recommends that the Minister of Justice cause to be tabled, on an annual basis, a report to Parliament, delineating actions taken under Bill C-36.

Le Sénat a donc institué ce comité spécial composé de sénateurs d'expérience spécialistes des nombreuses questions que soulève le projet de loi. Comme il s'agissait d'une étude préalable, le Comité a examiné le fond du projet de loi et a entendu à ce sujet trois ministres et trente témoins. Si le projet de loi franchit toutes les étapes aux Communes, il sera envoyé au Sénat, qui en débattrà et en saisira un de ses comités, comme le veut la procédure habituelle.

Le présent rapport contient nos opinions et nos recommandations.

B. EXAMEN, TEMPORISATION ET SURVEILLANCE

INTRODUCTION

Les activités terroristes sont d'une nature telle qu'elles requièrent une réaction différente de celle que les Canadiens ont eue devant les autres menaces qu'ils ont dû repousser au cours de leur histoire, et cela a amené les auteurs du projet de loi à intégrer au droit canadien de nouvelles infractions et des procédures inédites. Nous savons pertinemment que pour combattre des dangers différents, il faut des armes différentes, mais nous croyons essentiel d'exercer une surveillance étroite et d'examiner le projet de loi avec soin afin d'être certains que les moyens qu'il nous donne sont bien adaptés à la tâche à accomplir, qu'ils seront employés uniquement comme ils doivent l'être et que les valeurs que nous tenons pour fondamentales comme Canadiens seront préservées.

Au cours de nos délibérations, nous avons examiné trois façons d'assurer cette surveillance et cet examen :

- I) charger un comité parlementaire d'examiner à fond toutes les dispositions de la nouvelle loi lorsqu'elle aura été en vigueur pendant un certain temps;
- II) prévoir l'application temporaire de tout ou partie de la nouvelle loi;
- III) charger un organisme indépendant de surveiller ou d'examiner la façon dont certains pouvoirs conférés dans le projet de loi seront exercés.

D) EXAMEN PARLEMENTAIRE RIGOREUX

Le projet de loi prévoit que trois ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le Parlement devra en examiner l'application. Le Sénat tient à s'assurer que tout examen de ce genre sera rigoureux et suffisant. Il importera également de tenir le Parlement et les Canadiens informés de la façon dont les pouvoirs conférés par le projet de loi C-36 seront exercés.

Le Comité recommande d'amender le libellé actuel de l'article 145 de manière à y préciser que cet examen doit être effectué par un comité du Sénat et un comité distinct de la Chambre des communes.

Le Comité recommande de plus que le ministre de la Justice fasse déposer chaque année devant le Parlement un rapport décrivant les mesures prises en vertu du projet de loi C-36.

Without compromising national security, such a report should include a comprehensive description of these actions. For example, under s. 83.3 (preventive detention): how many people were detained, where and for how long; how many were arrested without a warrant; how many were released without conditions being set by the court; and how many were detained on grounds that they refused to enter into the recognizance, and for how long. Comparable information should be provided for all relevant parts of the bill.

II) SUNSET CLAUSES

Bill C-36 gives powers that if abused by the executive or security establishments of this country could have severe implications for democracy in Canada. Even if no abuse were to occur, the public's perception might well be that these powers are not being exercised in a proper manner. Such a perception could be just as damaging to our democracy as the actual abuse of government powers. On this the Committee agrees.

The Committee realizes that now is a time of heightened anxiety, fear and confusion and that it is important that departures from our legal norms be reconsidered at a time that will allow for sober reflection and a full evaluation of the effect of these new measures. The most appropriate manner to address this issue was the subject of intense discussion during Committee hearings.

The Committee recommends applying a five-year expiration clause — a “sunset clause” — to Bill C-36. In this way, the government would be required to return to Parliament to justify the continuance of the powers granted, assuring Canadians that the tools are sufficient, yet not exorbitant, and that they continue to be justifiable and necessary in the battle against terrorism. **It is recognized that the provisions that implement our obligations under international conventions must of course not be subject to forced expiration.**

III) OVERSIGHT AND REVIEW

The Bill contains a number of provisions that call for the Executive to exercise powers with limited — and sometimes no — judicial or other independent review. We recognize that these issues concern national security and other related matters that call for strict secrecy and often speedy action. Nevertheless, we believe that the best way to ensure that these powers are exercised in a manner consistent with our fundamental principles and values — and the best way for Canadians to see that the powers are exercised in this way — is to provide for on-going, independent oversight and review, as appropriate.

The Committee recommends that within 90 days of Royal Assent to Bill C-36, Parliament appoint an Officer of Parliament to monitor, as appropriate, the exercise of powers provided in the bill. This officer shall table a report annually, or more frequently, as appropriate, in both Houses.

The Committee also wishes to highlight the following subjects as requiring particular oversight or review.

Le rapport devrait décrire ces mesures clairement sans pour autant compromettre la sécurité nationale. Par exemple, il devrait indiquer, en vertu de l'article 83.3 (détention préventive), combien de personnes ont été détenues, où elles l'ont été et pendant combien de temps; combien ont été arrêtées sans mandat; combien ont été remises en liberté sans que la cour n'impose de conditions; et combien ont été détenues pour avoir refusé de contracter un engagement assorti de conditions et pendant combien de temps elles l'ont été. Des renseignements de ce genre devraient être fournis au titre de toutes les parties pertinentes du projet de loi.

II) DISPOSITION DE TEMPORISATION

Le projet de loi C-36 confère des pouvoirs dont l'abus par l'exécutif ou les services chargés d'assurer la sécurité nationale du Canada pourrait compromettre gravement les droits démocratiques dans notre pays. Même en supposant qu'ils seront exercés correctement, les Canadiens pourraient très bien avoir l'impression qu'ils ne le sont pas, une idée qui pourrait être aussi funeste pour la démocratie que l'abus des pouvoirs lui-même. Le Comité était unanime sur ce point.

Le Comité sait bien que nous traversons actuellement une période de grande anxiété, de peur et de confusion. Il importe que les dérogations à nos normes juridiques auxquelles la situation actuelle nous amène à consentir provisoirement, soient remises en question dès que nous pourrions réfléchir avec détachement et évaluer objectivement leur effet. La recherche de la meilleure solution à ce problème nous a donné lieu à des discussions nourries lors de nos délibérations.

Le Comité recommande de prévoir une disposition de temporisation — de « clause crépusculaire » — visant tout le projet de loi C-36 après une période de cinq ans. Ainsi, le gouvernement serait obligé de justifier devant le Parlement le maintien des pouvoirs conférés de manière à garantir aux Canadiens qu'ils sont adéquats sans être excessifs et qu'ils sont encore justifiables et nécessaires à la lutte contre le terrorisme. **Il est reconnu que les dispositions qui mettent en application nos engagements sous des conventions internationales doivent bien sûr ne pas être sujettes aux dispositions de temporisation.**

III) SURVEILLANCE ET RÉVISION

Certaines dispositions du projet de loi permettent à l'exécutif d'exercer ses pouvoirs sous réserve d'un contrôle, judiciaire ou autre, limité, mais aussi, parfois, sans contrôle aucun. Il ne nous échappe pas que ces dispositions concernent la sécurité nationale et d'autres considérations connexes qui exigent le respect scrupuleux du secret le plus strict et, souvent, une intervention rapide, mais nous croyons néanmoins que le meilleur moyen de garantir que ces pouvoirs ne seront pas exercés au mépris de nos principes et valeurs fondamentales — et que les Canadiens seront en mesure de le constater — est d'exiger dans le projet de loi une surveillance ou une révision permanentes, selon ce qui sera le plus indiqué.

Le Comité recommande que le Parlement nomme, dans les 90 jours suivant la sanction royale du projet de loi C-36, un haut fonctionnaire du Parlement mandaté pour contrôler, au besoin, l'exercice ou la nécessité des pouvoirs conférés dans le projet de loi. Ce haut fonctionnaire déposerait un rapport devant les deux chambres du Parlement chaque année ou plus souvent, s'il y avait lieu.

Le Comité tient également à signaler les sujets suivants, qui lui semblent justifier une surveillance ou une révision particulières.

a) List of Terrorists

The Bill authorizes the Governor in Council, on the recommendation of the Solicitor General of Canada, to establish a list of terrorist entities, defined to include individuals as well as groups and organizations. This list is used in particular as the basis for freezing assets held in banks and other financial institutions. It will also be one of the bases for the new property forfeiture procedures set out in the Bill.

The Committee recognizes the need for this list and that judicial review would be available after the list has been published. However, the Committee is concerned that the erroneous placement of a person or group on this published list could cause irreparable harm.

The Committee recommends that there be a process of review by the proposed Officer of Parliament to avoid to the greatest extent possible the listing of innocent groups or individuals. Except in cases of demonstrable urgency, this review must be conducted before the list is made public.

With respect to the Government's biannual review of the list, the Committee recommends that it be based upon examination of all pertinent information by an independent body such as SIRC or the proposed Officer of Parliament.

As the harm caused to wrongfully listed entities derives in part from the name of the list ("List of Terrorists"), the Committee further recommends changing the name of the list, perhaps following an examination of similar lists in other jurisdictions.

b) Recognizance with Conditions (Preventive Detention)

The preventive detention provisions authorize a provincial court judge to order a person to enter into a recognizance with conditions, where it is suspected that this is necessary to prevent the carrying out of a terrorist activity. In the event that the person refuses to enter into the recognizance, the court is authorized to commit the person to prison for up to one year.

The Committee is concerned that innocent people may refuse to enter into the recognizance, and find themselves in prison. We recognize that a right of appeal exists, but are equally aware of the unusual nature of preventive detention. **The Committee recommends that the Bill provide for an automatic and rapid referral to a higher court, where a person is committed to prison for failure to enter into the requested recognizance.**

c) Attorney-General Certificates to Prohibit the Disclosure of Information

The Bill would amend several Acts to authorize the Attorney General of Canada to personally issue a certificate prohibiting the disclosure of information for the purpose of international relations, or national defence or security. These prohibition certificates engendered some of the most intensive discussion of the hearings. Senators and witnesses considered this power to be an extremely serious matter especially with respect to the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. Transparent government is a foundation of free and democratic society. The lack of oversight or review in Bill C-36 with respect to the withholding of

a) Inscription des terroristes

Le projet de loi permet au gouverneur en conseil, sur la recommandation du solliciteur général du Canada, d'établir une liste d'entités terroristes sur laquelle pourraient figurer des particuliers, mais aussi des groupes et des organismes. Cette liste servirait plus particulièrement à justifier le blocage d'actifs détenus dans des banques et d'autres institutions financières. Elle déclencherait aussi la mise en œuvre des nouvelles procédures de confiscation décrites dans le projet de loi.

Le Comité reconnaît que cette liste est nécessaire et qu'elle subirait un examen judiciaire dès sa publication, mais il craint que comme elle sera publiée, le fait d'y inscrire erronément le nom d'une personne ou d'un groupe ne cause un préjudice irréparable à la réputation des intéressés.

Le Comité recommande d'exiger que la liste soit soumise à l'examen du haut fonctionnaire du Parlement précité afin d'éviter, à la mesure du possible, l'inscription erronée de groupes ou d'individus innocents. De plus, sauf dans les cas où l'urgence d'agir serait démontrée, la liste doit subir cet examen avant d'être publiée.

Quant à l'examen semestriel de la liste, par le gouvernement, le Comité recommande qu'il soit basé sur un examen de toute information pertinente par un organisme indépendant, comme par exemple, CSARS ou le haut fonctionnaire du Parlement précité.

Comme le préjudice causé aux entités erronément inscrites sur la liste serait attribuable en partie à l'appellation de la liste (« Inscription des terroristes»), le Comité recommande aussi d'en changer le nom, par exemple suite à une étude des appellations des listes semblables qui sont utilisées dans d'autres pays.

b) Engagement assorti de conditions (détention préventive)

Selon les dispositions du projet de loi qui concernent la détention préventive, un juge de la cour provinciale pourrait ordonner à une personne de contracter un engagement assorti de conditions s'il soupçonnait que c'était nécessaire pour empêcher la perpétration d'un acte terroriste. La personne qui omet ou refuse de contracter l'engagement s'exposerait à une peine d'emprisonnement maximale d'un an.

Le Comité craint que des innocents ne soient condamnés à la prison pour avoir refusé de contracter cet engagement. Nous savons fort bien qu'un droit d'appel est prévu, mais nous sommes également conscients du caractère inhabituel de la détention préventive. **Le Comité recommande de prévoir dans le projet de loi le renvoi automatique devant une cour supérieure des ordonnances visant des personnes condamnées à l'emprisonnement pour avoir refusé de contracter l'engagement.**

c) Certificats du procureur général interdisant de divulguer des renseignements

Le projet de loi propose de modifier plusieurs lois de manière à y autoriser le procureur général du Canada à délivrer personnellement des certificats interdisant de divulguer des renseignements afin de ne pas compromettre les relations internationales du Canada, sa défense ou sa sécurité nationale. Ces certificats ont suscité certains des échanges les plus vifs de nos délibérations. De l'avis des sénateurs et des témoins, ce pouvoir est une question grave, d'autant plus qu'il permettrait de passer outre à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La transparence du gouvernement

information — what is essentially the unfettered discretion of the Minister — is very troubling.

The Committee recommends that any such certificate be reviewed by the Federal Court which should be specifically directed to balance the competing interests in disclosure and international relations, national defence and national security.

The Committee was also concerned that the certificates, once issued, are valid in perpetuity. The need to keep certain information secret changes with time and circumstances; there is a strong public interest in disclosure when appropriate. **The Committee recommends that a time limit be imposed, for example five years, with provision made for renewal of the certificate. Furthermore, the Committee recommends that the renewal be subject to the same review procedure.**

d) Security of Information Act: Persons Permanently Bound to Secrecy

The new proposed *Security of Information Act* (which would replace the current *Official Secrets Act*) would provide for the designation of certain people as “persons permanently bound to secrecy”. There is, however, no provision made for an individual to contest or appeal this designation, or have it in any way reviewed, at any time.

The Committee recommends that provision be included for this designation to be appealed or reviewed, by a court or another independent body. The Committee also recommends that consideration be given to providing for applications for reconsideration of the designation, after the passage of time or changes of circumstances.

e) Communications Security Establishment (CSE) Intercepts

The Bill would establish, for the first time, a legislated mandate for the Communications Security Establishment (“CSE”), authorizing it, among other things, to intercept certain communications involving Canadians in situations where the “target” of the interception is not in Canada. The Bill provides some safeguards, in particular requiring that these interceptions be authorized by the Minister of National Defence and only under certain defined conditions. The Committee is concerned that the Bill is substituting executive authority (a Ministerial authorization) in a context that traditionally has been entrusted to the courts, through the requirements for judicial warrants. **Therefore, the Committee recommends that judicial authorization be obtained where appropriate and feasible.**

There is also concern regarding the lack of clarity of the term “security” in this section. From testimony received, it is evident that security here could be used in the broadest sense; for example, cases involving significant large-scale criminal activities, such as major trafficking in illegal drugs. **The Committee recommends that a definition of national security and related terms be provided to clarify the intent of these provisions.**

étant un des piliers de toute société libre et démocratique, il est fort troublant que le projet de loi soustraie ce certificat de toute forme de surveillance ou de révision en conférant essentiellement au ministre un pouvoir discrétionnaire absolu sous appel.

Le Comité recommande de soumettre tout certificat de ce genre à l'examen de la Cour fédérale, qui devrait être expressément chargée de mettre en équilibre les intérêts que la divulgation pourrait servir et la sauvegarde des relations internationales ainsi que de la défense et de la sécurité nationales du Canada.

En outre, le Comité dénonce le fait que ces certificats, une fois délivrés, seront valides à perpétuité. Avec le passage du temps et l'évolution des circonstances, il peut devenir inutile de garder certains renseignements secrets; en fait, les citoyens auraient tout intérêt à ce qu'ils soient accessible dès que cela ne posera plus de risque. **Le Comité recommande d'exiger l'expiration des certificats au bout d'un certain délai — de cinq ans, par exemple —, avec possibilité de les proroger. Le Comité recommande aussi de soumettre leur prorogation à la même procédure d'examen.**

d) Loi sur la protection de l'information — Personnes astreintes au secret à perpétuité

La nouvelle *Loi sur la protection de l'information* qui est proposée dans le projet de loi (et qui remplacerait l'actuelle Loi sur les secrets officiels) permettrait de désigner des « personnes astreintes au secret à perpétuité », mais ces personnes, elles, ne pourraient jamais contester la désignation, ni en appeler ni même en obtenir une forme quelconque de révision.

Le Comité recommande de permettre aux personnes désignées comme personnes astreintes au secret à perpétuité d'appeler de leur désignation ou de la faire réviser par un tribunal ou un autre organisme indépendant. Il recommande aussi de faire en sorte que les personnes désignées puissent demander la révision de leur désignation lorsqu'un certain temps se sera écoulé ou que les circonstances auront évolué.

e) Centre de la sécurité des télécommunications (CST) Interception de communications

Le projet de loi conférerait pour la première fois au Centre de la sécurité des télécommunications (CST) un mandat autorisé lui permettant notamment d'intercepter certaines communications auxquelles participeraient des Canadiens lorsque la « cible » de l'interception se trouverait à l'étranger. Il prévoit aussi des garanties, notamment que les interceptions soient autorisées par le ministre de la Défense nationale et uniquement à certaines conditions bien définies. Le Comité craint qu'en conférant un mandat autorisé à la faveur du contexte actuel, qui est tout à fait particulier, le projet de loi n'ait pour effet de transférer à l'exécutif (autorisation ministérielle) un pouvoir dont l'exercice a toujours été confié aux tribunaux. **Le Comité recommande donc d'exiger une autorisation judiciaire lorsque ce sera approprié et possible.**

Le Comité déplore également que le terme « sécurité » ne soit pas plus clairement défini dans cette partie du projet de loi. Selon les témoins entendus, il risque d'être employé au sens le plus large, notamment dans des cas impliquant des activités criminelles à grande échelle, comme le trafic de stupéfiants. **Le Comité recommande de définir clairement l'expression « sécurité nationale » et les termes connexes afin de préciser l'objet des dispositions pertinentes.**

f) Charities Registration (Security Information) Act (Part 6 of Bill C-36)

Certified charities reasonably believed to be supporting terrorist activities will lose their charitable status. The difficulties surrounding definition and application in this part of the bill, in combination with the need to protect the reputations of legitimate charities, make due process doubly important. Reputation is the coin of charitable organizations. The Committee is deeply disturbed by the potential for wrongful identification. The Committee noted that de-certification could trigger the placing of the organization on the published *List of Terrorists*, compounding wrongful harm in the case of the innocent with forfeiture, freezing of assets and public shaming.

The Committee notes with concern that there is no right of appeal of the decision of the Federal Court judge that a certificate is reasonable. **Therefore, the Committee recommends a right of appeal. Furthermore, as review of the information involves restrictions of information available to the appellant on grounds of international affairs, national defence and national security, the appeal procedures could reflect the model developed within SIRC to ensure natural justice while ensuring national security.**

g) Regulations

The Committee notes that while there is limited provision for making regulations contained in Bill C-36, nevertheless regulations may be passed under the statutes amended by Bill C-36 which may affect the implementation of the Bill. Given the importance of Bill C-36 and its potential effect on the rights of Canadians, **the Committee recommends that the regulations also be subject to a parliamentary review process.**

C. OTHER CONCERNS**I) DEFINITION OF TERRORIST ACTIVITY**

The Committee is aware of concerns that the definition of terrorist activity could be used to target ethnic or cultural communities in Canada. **The Committee therefore recommends that a non-discrimination clause be added to Bill C-36.**

There were also concerns expressed that the definition of terrorist activity as it appears in Bill C-36 might encompass illegal strikes and other actions of civil disobedience that bear no relation to terrorism.

The Minister of Justice made it clear to the Committee that this is not the intent of the bill. **To clarify that these types of unlawful acts are not terrorist activities, the Committee recommends deleting the word "lawful" from proposed subsection 83.01(1)(b)(ii)(E).**

f) Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité) (partie 6 du projet de loi C-36)

Les organismes de bienfaisance enregistrés dont on aura des motifs raisonnables de croire qu'ils financent des activités terroristes verront leur enregistrement révoqué. Il sera d'autant plus important de veiller à l'application régulière de la loi que l'interprétation et l'application de cette partie du projet de loi posera des difficultés et qu'il faudra absolument protéger la réputation des organismes de bienfaisance de bonne foi. La réputation étant la pierre angulaire de ces organismes, le risque d'erreurs d'identité est très élevé et nous inquiète au plus haut point. Le Comité a rappelé aux fonctionnaires que les organismes dont l'enregistrement sera révoqué, seront sans doute automatiquement inscrits sur la liste de terroristes, liste qui sera publiée, et qu'en plus d'être ainsi pénalisés, les innocents verront leurs biens bloqués ou confisqués et seront publiquement humiliés.

Le Comité s'inquiète du fait que lorsque le juge de la Cour fédérale décidera qu'un certificat aura été délivré pour des motifs raisonnables, sa décision sera sans appel. **En conséquence, le Comité recommande de prévoir un droit d'appel. De plus, comme l'examen de l'information obligera à limiter la communication de renseignements aux demandeurs afin de ne pas compromettre les relations internationales ainsi que la défense ou la sécurité nationales du Canada, ces procédures d'appel pourront suivre le modèle mis au point par le CSARS, qui garantit à la fois le respect de la justice naturelle et la protection de la sécurité nationale.**

g) Règlements

Le Comité remarque que peu de dispositions du projet de loi C-36 confèrent le pouvoir d'adopter des règlements, mais que les lois qu'il modifie permettent d'adopter des règlements qui pourraient influencer sur l'application du projet de loi. Étant donné l'importance du projet de loi C-36 et l'impact qu'il pourrait avoir sur les droits des Canadiens, **le Comité recommande de soumettre aussi les règlements à un examen parlementaire.**

C. AUTRES QUESTIONS**I) DÉFINITION DE « ACTIVITÉ TERRORISTE »**

Le Comité est conscient que la possibilité que la définition d'« activité terroriste » soit utilisée pour cibler des communautés ethniques ou culturelles du Canada suscite des craintes. **Le Comité recommande donc d'ajouter à l'article une disposition interdisant la discrimination qui pourrait s'appliquer à l'ensemble du projet de loi C-36.**

Le risque que la définition d'« activité terroriste » qui figure dans le projet de loi C-36 n'englobe aussi les grèves illégales et d'autres actes de désobéissance civile sans rapport aucun avec le terrorisme inquiète également.

La ministre de la Justice a précisé devant le Comité que tel n'est pas l'objet du projet de loi. **Afin qu'il soit bien clair que ces actes illicites ne sont pas des activités terroristes, le Comité recommande de supprimer le terme « licite » de la nouvelle division 83.01(1)(b)(ii) (E).**

II) DEFINITION OF SECURITY

As noted earlier, there are several provisions in Bill C-36 that authorize the Attorney General of Canada to issue a certificate prohibiting disclosure of information for the purpose of protecting “international relations or national defence or security”. It is evident from the French text that “security” is intended to be “national security”, but this is ambiguous in the English text. **The Committee recommends that the English term be changed to “national security” throughout the Bill to ensure greater consistency and clarity.**

III) PUBLIC INTEREST DEFENCE UNDER THE *SECURITY OF INFORMATION ACT*

The proposed *Security of Information Act* would provide a “public interest defence” for people accused of disclosing information contrary to the Act. However, the defence is very narrow, available only where the person reasonably believes that an offence under an Act of Parliament has been, is being, or is about to be committed. **The Committee recommends that the availability of this defence be broadened to include any disclosure that is, when weighed against the needs of national security, judged by the Courts to be in the public interest.**

IV) “FACILITATION” AND THE LIST OF TERRORISTS

The Committee notes that through provisions in Bill C-36 a person or group may be placed on a list of terrorists if the Governor in Council is satisfied that there are reasonable grounds to believe that the person or group has facilitated a terrorist activity. There is no requirement that the facilitator have knowledge that he or she has committed such an act in order to be placed on the list. Individuals who innocently and unknowingly assist or make donations to people or groups that are involved in terrorist activity could potentially end up on the list. **Therefore the Committee recommends that for facilitation by individuals to occur, the requirement of knowledge — though not necessarily of a specifically planned act — should be clear in this section and throughout the Bill.**

V) THE OFFENCE OF MISCHIEF RELATING TO RELIGIOUS PROPERTY — CLAUSE 12

The committee applauds the proposed inclusion of the offence of mischief relating to religious property in the *Criminal Code* as part of the effort to address hate crimes. **However the Committee recommends that the word “sex” be added to the list of motivating factors on which mischief is based.** This list already includes religion, race, colour or nationality or ethnic origin.

Reservations were also expressed about the public perception of the term “mischief” and the Committee fears that the seriousness of this hate-based offence may not be understood. However, mischief is a clear legal concept with established jurisprudence.

II) DÉFINITION DE « SÉCURITÉ »

Comme nous l’avons déjà indiqué, plusieurs dispositions du projet de loi C-36 autorisent le procureur général du Canada à délivrer des certificats interdisant de divulguer des renseignements afin de ne pas compromettre « les relations internationales ou la défense ou la sécurité nationales » du Canada. Il ressort clairement de la version française du projet de loi que par « sécurité », on entend « sécurité nationale », mais il n’en va pas de même dans le texte anglais. **Le Comité recommande donc de remplacer le terme anglais par l’expression « national security » dans l’ensemble du projet de loi, par souci d’uniformité et de clarté.**

III) LA DÉFENSE D’INTÉRÊT PUBLIC, EN VERTU DE LA *LOI SUR LA PROTECTION DE L’INFORMATION*

La *Loi sur la protection de l’information* proposée dans le projet de loi permettrait aux personnes accusées d’avoir divulgué des renseignements en contravention à la loi d’utiliser la « défense d’intérêt public ». Or, cette défense est fort restrictive et ne pourra être invoquée que par les personnes qui auront des motifs raisonnables de croire qu’une infraction à la loi aura été commise ou sera en train ou sur le point de l’être. **Le Comité recommande d’élargir et d’assouplir l’utilisation de cette défense de manière à ce qu’on puisse invoquer l’intérêt public dans les cas où les tribunaux jugeront que la divulgation aura été faite dans l’intérêt public, eu égard aux exigences de la sécurité nationale.**

IV) LA « FACILITATION » ET LA LISTE DE TERRORISTES

Le Comité remarque qu’en vertu de certaines dispositions du projet de loi C-36, une personne ou un groupe pourront être inscrits sur la liste de terroristes lorsque le gouverneur en conseil sera convaincu qu’il existera des motifs raisonnables de croire qu’ils auront facilité une activité terroriste. Or, il ne sera pas nécessaire, pour inscrire le facilitateur sur la liste, qu’il sache qu’il a facilité une activité terroriste. Ainsi, quiconque aidera de bonne foi et à son insu des personnes ou des groupes impliqués dans des activités terroristes ou leur fera des dons en argent pourra se retrouver sur la liste. **En conséquence, le Comité recommande qu’il devrait être clair dans l’ensemble du projet de loi que pour qu’il y ait facilitation par un individu, que le suspect doit savoir qu’il facilite un acte quelconque, sans nécessairement savoir qu’il s’agit d’un acte précis et prémédité.**

V) L’INFRACTION DE MÉFAIT À L’ÉGARD DE BIENS À CARACTÈRE RELIGIEUX — ARTICLE 12

Le Comité se réjouit de la proposition d’inclure dans le *Code criminel* l’infraction de méfait à l’égard de biens à caractère religieux à titre de mesure visant à contrer la criminalité motivée par la haine. **Le Comité recommande toutefois d’ajouter le mot « sexe » à la liste des motifs de haine qui inspirent le méfait.** La définition fait déjà état de la haine fondée sur la religion, la race, la couleur ou l’origine nationale ou ethnique.

Des réserves ont aussi été exprimées quant à l’interprétation qui sera faite du terme « méfait » dans la population, et le Comité craint que les Canadiens ne saisissent pas toute la gravité de cette infraction motivée par la haine. Or, le méfait est une notion juridique claire étayée par la jurisprudence.

VI) USE OF THE TERM “TERRORISM”

The Committee recommends that, in order to ensure consistency, the word “terrorism” be changed to “terrorist activities” throughout the bill.

Respectfully submitted,

[Original signed by]

VI) EMPLOI DU TERME « TERRORISME »

Le Comité recommande, par souci d’uniformité, de remplacer le terme « terrorisme » par l’expression « activités terroristes » dans l’ensemble du projet de loi.

Respectueusement soumis,

[Original signée par]

La présidente,

JOYCE FAIRBAIRN

Chair

APPENDIX "A"**IMMIGRATION MATTERS**

The Minister of Justice asked for this Committee's assistance identifying gaps, if any, in Bill C-36. The Minister will see from this Report that the Committee has taken her request seriously and offered its advice and assistance on a number of important matters. There is at least one area however, in which the Committee was unable to determine if any gaps exist — immigration and refugee law.

Although invited by the Committee, the Minister of Citizenship and Immigration declined to appear and provide evidence of any Government plans developed since September 11th to combat terrorists entering the country while posing as either new immigrants or refugees.

In the press release announcing the introduction of Bill C-36 the Government noted that it had a four part Anti-Terrorism plan. The first part of this plan is to "stop terrorists from getting into Canada". Other than one technical amendment, there is nothing in Bill C-36 which addresses immigration and refugee law directly. This is of great concern to some members of the Committee.

ANNEXE « A »

La ministre de la Justice a demandé au Comité de l'aider à déceler d'éventuelles faiblesses dans le projet de loi C-36. Comme le présent rapport en témoigne, elle pourra constater que nous avons pris sa demande au sérieux et avons offert aide et conseils à l'égard d'un certain nombre de questions importantes. Il y a cependant un domaine au moins dans lequel le Comité a été incapable de déterminer si le projet de loi présente des lacunes, et c'est celui de la législation sur l'immigration et le statut de réfugié.

Malgré l'invitation du Comité, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a refusé de comparaître pour expliquer le plan que le gouvernement pourrait élaborer depuis le 11 septembre afin d'empêcher les terroristes d'entrer au pays en se disant nouveaux immigrants ou réfugiés.

Dans le communiqué de presse annonçant la présentation du projet de loi C-36, le gouvernement affirme qu'il dispose d'un plan anti-terrorisme en quatre volets. Le premier volet consiste à « empêcher les terroristes d'entrer au Canada ». Mis à part un seul amendement de forme, rien dans le projet de loi C-36 ne vise directement la législation sur l'immigration et le statut de réfugié, et cela inquiète beaucoup certains membres du Comité.

APPENDIX “B”
(WITNESS LIST)

MINISTER	PUBLISHED ISSUE #	DATE DATE
The Hon. Anne McLellan, M.P., P.C. Minister of Justice and Attorney General of Canada	1 & 4	Oct. 22 & 29
The Hon. Lawrence MacAulay, M.P., P.C. Solicitor General of Canada	1	Oct. 22
The Hon. Arthur C. Eggleton, M.P. P.C.	3	Oct. 23

ANNEXE « B »
TÉMOINS ENTENDUS AUX AUDIENCES

MINISTRE	FASCICULE	DATE
L'hon. Anne McLellan, c.p., députée Ministre de la Justice et Procureur général du Canada	1 & 4	22 et 29 octobre
L'hon. Lawrence MacAulay, c.p., député Solliciteur général du Canada	1	22 octobre
L'hon. Arthur C. Eggleton, c.p., député Ministre de la Défense nationale	3	24 octobre

WITNESSES	PUBLISHED ISSUE	DATE DATE	TÉMOINS	FASCICULE	DATE
<i>From the Department of Justice</i> Richard G. Mosley Assistant Deputy Minister Criminal Law Policy Section	1	Oct. 22	<i>Du ministère de la Justice</i> Richard G. Mosley Sous-ministre adjoint Division des politiques du droit criminel	1	22 octobre
Donald Piragoff A/Senior General Counsel Criminal Law Policy Section	1	Oct. 22	Donald Piragoff Avocat général principal/intérimaire Division des politiques et matière de droit pénal	1	22 octobre
Stan Cohen Senior General Counsel Human Rights Law Section	1	Oct. 22	Stan Cohen Avocat général principal Section des droits de la personne	1	22 octobre
<i>From the Canadian Security Intelligence Service</i> Ward Elcock Director	1	Oct. 22	<i>Du Service canadien du renseignement de sécurité</i> Ward Elcock directeur	1	22 octobre
<i>From the Canada Customs and Revenue Agency</i> Ray Jones Director General Investigation Directorate Compliance Programs Branch	1	Oct. 22	<i>De l'Agence des douanes et du revenu Canada</i> Ray Jones directeur général Direction des enquêtes Direction générale des programmes d'observation	1	22 octobre
David Snider Director Anti-Evasion Directorate Compliance Programs	1	Oct. 22	David Snider Directeur Division anti-évasion Direction générale des programmes d'observation	1	22 octobre
Donna Walsh Director Special Compliance Initiative Division Charities Directorate Policy and Legislation Branch	1	Oct. 22	Donna Walsh Directeur Division des initiatives en matière d'observation Direction des organismes de bienfaisance Direction générale de la politique et de la législation	1	22 octobre
<i>From the Department of Finance:</i> Yvan Roy Assistant Deputy Minister and Counsel	1	Oct. 22	<i>Du ministère des Finances</i> Yvan Roy Sous-ministre adjoint Conseiller juridique	1	22 octobre
Horst Intscher Director Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada	1	Oct. 22	Horst Intscher Directeur Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	1	22 octobre
Brian Ernewein Director Tax Legislation Division	1	Oct. 22	Brian Ernewein Direction Division de la législation de l'impôt	1	22 octobre

From the Solicitor General's Office

Nicole Jauvin Deputy Solicitor General	1	Oct. 22
Paul Kennedy Senior Assistant Deputy Solicitor General Policing and Security;	1	Oct. 22
Ian Blackie Chief Counter-Terrorism Policy	1	Oct. 22

From the Communications Security Establishment

The Honourable Claude Bisson, O.C. Commissioner	1	Oct. 22
Joanne Weeks Secretary	1	Oct. 22

From the Information Commission of Canada

The Honourable John Reid, P.C. Commissioner	2	Oct. 23
--	---	---------

From the Security Intelligence Review Committee:

The Honourable Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C. Chair	2	Oct. 23
The Honourable Gary Filmon, P.C. Member	2	Oct. 23

From the Office of the Privacy Commissioner of Canada

George Radwanski Commissioner	2	Oct. 23
----------------------------------	---	---------

From the Royal Canadian Mounted Police

Giuliano (Zack) Zaccardelli Commissioner	2	Oct. 23
---	---	---------

From the Canadian Centre for Philanthropy

Patrick Johnston President & CEO	2	Oct. 23
-------------------------------------	---	---------

As individuals

Wayne MacKay, President Mount Allison University	3	Oct. 24
Joseph Magnet University of Ottawa	3	Oct. 24

From the Canadian Civil Liberties Association:

Alan Borovoy General Counsel	3	Oct. 24
---------------------------------	---	---------

Du Solliciteur général du Canada

Nicole Jauvin Sous-solliciteur général	1	22 octobre
Paul Kennedy Sous-solliciteur général adjoint-principal Secteur de police et sécurité	1	22 octobre
Ian Blackie Chef Politique sur la lutte contre le terrorisme	1	22 octobre

*Du Bureau du commissaire du
Centre de la sécurité des télécommunications*

L'honorable Claude Bisson, O.C. Commissaire	1	22 octobre
Joanne Weeks Secrétaire de la Commission	1	22 octobre

Du Bureau du Commissaire à l'information du Canada:

L'honorable John Reid, c.p. Commissaire	2	23 octobre
--	---	------------

*Du Comité de surveillance
des activités de renseignement de sécurité:*

L'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r. Présidente	2	23 octobre
L'honorable Gary Filmon, C.P. Membre	2	23 octobre

*Du Bureau du commissaire
à la protection de la vie privée du Canada*

George Radwanski Commissaire	2	23 octobre
---------------------------------	---	------------

De la Gendarmerie royale du Canada

Giuliano (Zack) Zaccardelli Commissaire	2	23 octobre
--	---	------------

Du Centre canadien de philanthropie

Patrick Johnston Président et Chef de la direction	2	23 octobre
---	---	------------

À titre d'individus

Wayne MacKay Président, Université Mount Allison	3	24 octobre
Joseph Magnet Université d'Ottawa	3	24 octobre

De l'Association canadienne des libertés civiles

Alan Borovoy Conseiller principal	3	24 octobre
--------------------------------------	---	------------

As individuals

Prof. Anne F. Bayefsky 3
 Professor Paul Wilkinson 3
 Chairman of University of St. Andrews'
 Centre for the Study of Terrorism and
 Political Violence
 David Matas, Lawyer 3

From the Canadian Bar Association

Eric Rice, Q.C. 3
 President
 Greg DelBigio 3
 Member
 Legislation and Law Reform Committee
 and National Criminal Justice Section

From the Communications Security Establishment

Keith Coulter, Chief 3

À titre d'individus

Oct. 24 Professeur Anne F. Bayefsky 3 24 octobre
 Oct. 24 Professeur Paul Wilkinson, 3 24 octobre
 président, du Centre sur l'étude du terrorisme
 et de la violence politique de
 l'Université St. Andrews
 Oct. 24 David Matas, avocat 3 24 octobre

De l'Association du Barreau canadien

Oct. 24 Eric Rice, Q.C. 3 24 octobre
 Président
 Oct. 24 Greg DelBigio, 3 24 octobre
 Membre
 Comité sur la législation et réforme du droit
 et Section nationale du droit pénal

Du Centre de la sécurité des télécommunications :

Oct. 24 Keith Coulter, Chef 3 24 octobre

APPENDIX "C"

LIST OF RECOMMENDATIONS

- The Committee recommends that the language of the Clause 145 be changed, to clarify that both a committee of the Senate and a separate committee of the House of Commons shall undertake this review.
- The Committee further recommends that the Minister of Justice cause to be tabled, on an annual basis, a report to Parliament, delineating actions taken under Bill C-36.
- The Committee recommends applying a five-year expiration clause — a "sunset clause" — to Bill C-36. It is recognized that the provisions that implement our obligations under international conventions must of course not be subject to forced expiration.
- The Committee recommends that within 90 days of Royal Assent to Bill C-36, Parliament appoint an Officer of Parliament to monitor, as appropriate, the exercise of powers provided in the bill. This officer shall table a report annually, or more frequently, as appropriate, in both Houses.
- The Committee recommends that there be a process of review by the proposed Officer of Parliament to avoid to the greatest extent possible the listing of innocent groups or individuals. Except in cases of demonstrable urgency, this review must be conducted before the list is made public.
- With respect to the Government's biannual review of the list, the Committee recommends that it be based upon examination of all pertinent information by an independent body such as SIRC or the proposed Officer of Parliament.
- As the harm caused to wrongfully listed entities derives in part from the name of the list ("List of Terrorists"), the Committee further recommends changing the name of the list, perhaps following an examination of similar lists in other jurisdictions.
- The Committee recommends that the Bill provide for an automatic and rapid referral to a higher court, where a person is committed to prison for failure to enter into the requested recognizance.
- The Committee recommends that any such certificate be reviewed by the Federal Court which should be specifically directed to balance the competing interests in disclosure and international relations, national defence and national security.
- The Committee recommends that a time limit be imposed, for example five years, with provision made for renewal of the certificate. Furthermore, the Committee recommends that the renewal be subject to the same review procedure.
- The Committee recommends that provision be included for this designation to be appealed or reviewed, by a court or another independent body. The Committee also recommends

ANNEXE « C »

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- Le Comité recommande d'amender le libellé actuel de l'article 145 de manière à y préciser que cet examen doit être effectué par un comité du Sénat et un comité distinct de la Chambre des communes.
- Le Comité recommande de plus que le ministre de la Justice fasse déposer chaque année devant le Parlement un rapport décrivant les mesures prises en vertu du projet de loi C-36.
- Le Comité recommande de prévoir une disposition de temporisation — de « clause crépusculaire » — visant tout le projet de loi C-36 après une période de cinq ans. Il est reconnu que les dispositions qui mettent en application nos engagements sous des conventions internationales doivent bien sûr ne pas être sujettes aux dispositions de temporisation.
- Le Comité recommande que le Parlement nomme, dans les 90 jours suivant la sanction royale du projet de loi C-36, un haut fonctionnaire du Parlement mandaté pour contrôler, au besoin, l'exercice ou la nécessité des pouvoirs conférés dans le projet de loi. Ce haut fonctionnaire déposerait un rapport devant les deux chambres du Parlement chaque année ou plus souvent, s'il y avait lieu.
- Le Comité recommande d'exiger que la liste soit soumise à l'examen du haut fonctionnaire du Parlement précité afin d'éviter, à la mesure du possible, l'inscription erronée de groupes ou d'individus innocents. De plus, sauf dans les cas où l'urgence d'agir serait démontrée, la liste doit subir cet examen avant d'être publiée.
- Le Comité recommande que l'examen semestriel de la liste, par le gouvernement, soit basé sur un examen de toute information pertinente par un organisme indépendant, comme par exemple, CSARS ou le haut fonctionnaire du Parlement précité.
- Comme le préjudice causé aux entités erronément inscrites sur la liste serait attribuable en partie à l'appellation de la liste (« Inscription des terroristes»), le Comité recommande aussi d'en changer le nom, par exemple suite à une étude des appellations des listes semblables qui sont utilisées dans d'autres pays.
- Le Comité recommande de prévoir dans le projet de loi le renvoi automatique devant une cour supérieure des ordonnances visant des personnes condamnées à l'emprisonnement pour avoir refusé de contracter l'engagement.
- Le Comité recommande de prévoir dans le projet de loi le renvoi automatique devant une cour supérieure des ordonnances visant des personnes condamnées à l'emprisonnement pour avoir refusé de contracter l'engagement.
- Le Comité recommande d'exiger l'expiration des certificats au bout d'un certain délai — de cinq ans, par exemple —, avec possibilité de les proroger. Le Comité recommande aussi de soumettre leur prorogation à la même procédure d'examen.
- Le Comité recommande de permettre aux personnes désignées comme personnes astreintes au secret à perpétuité d'appeler de leur désignation ou de la faire réviser par un tribunal ou un autre organisme indépendant. Il recommande aussi de faire en

that consideration be given to providing for applications for reconsideration of the designation, after the passage of time or changes of circumstances.

- Therefore, the Committee recommends that judicial authorization be obtained where appropriate and feasible.
 - The Committee recommends that a definition of national security and related terms be provided to clarify the intent of these provisions.
 - The Committee recommends a right of appeal. Furthermore, as review of the information involves restrictions of information available to the appellant on grounds of international affairs, national defence and national security, the appeal procedures could reflect the model developed within SIRC to ensure natural justice while ensuring national security.
 - The Committee recommends that the regulations also be subject to a parliamentary review process.
 - The Committee therefore recommends that a non-discrimination clause be added to Bill C-36.
 - The Committee recommends deleting the word “lawful” from proposed subsection 83.01(1)(b)(ii)(E).
 - The Committee recommends that the English term be changed to “national security” throughout the Bill to ensure greater consistency and clarity.
 - The Committee recommends that the availability of this defence be broadened to include any disclosure that is, when weighed against the needs of national security, judged by the Courts to be in the public interest.
 - The Committee recommends that for facilitation by individuals to occur, the requirement of knowledge — though not necessarily of a specifically planned act - should be clear in this section and throughout the Bill.
 - The Committee recommends that the word “sex” be added to the list of motivating factors on which mischief is based.
 - The Committee recommends that, in order to ensure consistency, the word “terrorism” be changed to “terrorist activities” throughout the bill.
- sorte que les personnes désignées puissent demander la révision de leur désignation lorsqu’un certain temps se sera écoulé ou que les circonstances auront évolué.
- Le Comité recommande donc d’exiger une autorisation judiciaire lorsque ce sera approprié et possible.
 - Le Comité recommande de définir clairement l’expression « sécurité nationale » et les termes connexes afin de préciser l’objet des dispositions pertinentes.
 - Le Comité recommande de prévoir un droit d’appel. De plus, comme l’examen de l’information obligera à limiter la communication de renseignements aux demandeurs afin de ne pas compromettre les relations internationales ainsi que la défense ou la sécurité nationales du Canada, ces procédures d’appel pourront suivre le modèle mis au point par le CSARS, qui garantit à la fois le respect de la justice naturelle et la protection de la sécurité nationale.
 - Le Comité recommande de soumettre aussi les règlements à un examen parlementaire.
 - Le Comité recommande donc d’ajouter à l’article une disposition interdisant la discrimination qui pourrait s’appliquer à l’ensemble du projet de loi C-36.
 - Le Comité recommande de supprimer le terme « licite » de la nouvelle division 83.01(1)(b)(ii)(E).
 - Le Comité recommande donc de remplacer le terme anglais par l’expression « *national security* » dans l’ensemble du projet de loi, par souci d’uniformité et de clarté.
 - Le Comité recommande d’élargir et d’assouplir l’utilisation de cette défense de manière à ce qu’on puisse invoquer l’intérêt public dans les cas où les tribunaux jugeront que la divulgation aura été faite dans l’intérêt public, eu égard aux exigences de la sécurité nationale.
 - Le Comité recommande qu’il devrait être clair dans l’ensemble du projet de loi que pour qu’il y ait facilitation par un individu, que le suspect doit savoir qu’il facilite un acte quelconque, sans nécessairement savoir qu’il s’agit d’un acte précis et prémédité.
 - Le Comité recommande toutefois d’ajouter le mot « sexe » à la liste des motifs de haine qui inspirent le méfait.
 - Le Comité recommande, par souci d’uniformité, de remplacer le terme « terrorisme » par l’expression « activités terroristes » dans l’ensemble du projet de loi.

APPENDIX "D"**LIST OF MEMBERS**

The Honourable Senator Joyce Fairbairn, P.C., *Chair*

The Honourable Senator James F. Kelleher, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Jaffer
Bacon	Kenny
Beaudoin	*Lynch-Staunton
*Carstairs, P.C.	(or Kinsella)
(or Robichaud, P.C.)	Murray, P.C.
Finestone, P.C.	Stollery
Fraser	Tkachuk

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

The Honourable Senators Bryden, Christensen, Forrestall, Furey, Grafstein, Gustafson, Mahovlich, Morin, Joyal, Prud'homme, Roche, Rompkey, Stratton, Tkachuk and Wilson also served on the Special Committee or participated at various stages in its work.

ANNEXE « D »**LISTE DES MEMBRES**

L'honorable sénateur Joyce Fairbairn, C.P., présidente

L'honorable sénateur James F. Kelleher, C.P., vice-président

Et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Jaffer
Bacon	Kenny
Beaudoin	*Lynch-Staunton
*Carstairs, C.P.	(ou Kinsella)
(ou Robichaud, C.P.)	Murray, P.C.
Finestone, C.P.	Stollery
Fraser	Tkachuk

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Les honorables sénateurs Bryden, Christensen, Forrestall, Furey, Grafstein, Gustafson, Mahovlich, Morin, Joyal, Prud'homme, Roche, Rompkey, Stratton, Tkachuk et Wilson ont aussi siégé ou participé au Comité spécial à différentes étapes de l'étude.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5